



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monnaie électronique

Question écrite n° 3264

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur Monéo. Il s'agit du premier porte-monnaie électronique permettant d'effectuer ses achats jusqu'à 30 euros chez les commerçants équipés d'un terminal et ce, sans sortir réellement d'argent. Les débuts dudit porte-monnaie électronique sont particulièrement difficiles. En 2004, Monéo a enregistré une baisse d'activité de près de 10 %. De plus, le nombre de petits commerçants acceptant ce type de paiement a reculé de plus de 15 %. Aussi, il lui serait agréable de connaître les mesures que le Gouvernement souhaite appliquer afin de relancer un mode de paiement pratique et sécurisé mais insuffisamment utilisé.

Texte de la réponse

Monéo est une solution de paiement multiservice qui permet de régler des montants jusqu'à 30 euros. Ce porte-monnaie électronique est accepté à chaque fois que le logo Monéo apparaît (stationnement, horodateurs, piscines, bibliothèques...). Monéo a considérablement évolué ces dernières années. Hormis les cartes bancaires, qui peuvent intégrer le porte-monnaie électronique dans leur puce, il existe le système Monéo sur carte indépendante. Ces cartes ont généralement une durée de validité de douze mois et sont rechargeables tout au long de cette durée. De plus, toujours pour les montants inférieurs à 30 euros, le paiement Monéo sur Internet permet un paiement simple et sécurisé. Cette solution apporte par ailleurs aux commerçants une garantie totale sur tous les encaissements Monéo. Concernant la présence sur le marché des cartes Monéo, le rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des paiements montre que la part des cartes privatives tend à augmenter et que cette augmentation touche également Monéo, qui en fait un support privilégié.

Total des cartes en circulation en France
(En millions.)

ANNÉE	TOTAL	CARTE TYPE « interbancaire »	CARTE DE TYPE « privatif » (CB et Monéo)
2009	90,6	62,4	28,2 (dont Mastercard)
2008	84,7	58,2	27,2
2007	81,5	55,7	25,7
2006	78,6	53,6	25

Si le Gouvernement n'envisage pas, à ce stade, de mettre en œuvre de nouvelles dispositions pour promouvoir plus particulièrement Monéo, des travaux de réflexion sur les moyens de paiement innovants, plus modernes et

plus sûrs, sont en cours. Le ministre a, par exemple, confié une mission à M. Georges Pauget et M. Emmanuel Constans sur l'avenir des moyens de paiement, qui aura notamment pour objet de dresser un état des lieux des nouvelles possibilités de paiement dans des conditions toujours plus pratiques et sécurisées pour l'utilisateur. De plus, trois députés, M. Mallié, M. Debré et Mme Branget, réalisent actuellement un état des lieux des pratiques en matière de commissions que les commerçants acquittent à l'occasion des transactions par carte. Les travaux des trois parlementaires ont en particulier pour objectif de déterminer les pistes de solutions possibles pour une promotion de la carte, tant auprès des petits commerçants, qui l'utilisent peu, ou pas du tout, que dans les cas de transactions de petits montants pour lesquelles certains obstacles peuvent subsister.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3264

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5211

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9068